



**CONVOCATION**  
**à la séance ordinaire du Conseil général**  
**de lundi 14 mars 2011, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**  
**TRENTE-QUATRIEME SEANCE**  
**Deuxième supplément à l'ordre du jour**

**11-604**

**Interpellation** (dont l'urgence est demandée) du groupe socialiste par **Mme Martine Docourt Ducommun**, intitulée « Pour des transports régionaux efficaces et dignes de ce nom » (Déposée le 11 mars 2011) :

« A l'heure où il devient de plus en plus évident qu'il faut encourager l'utilisation des transports publics, le Conseil d'Etat – a exprimé l'intention de soumettre à la fin du mois, un rapport au Grand Conseil visant à reporter 3,9 millions de charges liées aux transports publics sur les communes. Exemples de mesures qui pourraient être prises : la suppression de huit lignes régionales, la diminution des cadences des TN, la suppression de bus et de trains tôt le matin et tard le soir, la réduction de l'offre le week-end, la suppression de l'aide cantonale au trafic touristique, par exemple le Noctambus, etc.

Le groupe socialiste aimerait connaître ce que le Conseil communal prévoit de faire pour empêcher cette grave attaque contre les transports publics régionaux de notre canton en général ?

Y a-t-il eu discussions ou négociations entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat sur cette thématique ?

Le 3 mars 2009, les groupes socialistes des trois villes déposaient un postulat intitulé « Pour une meilleure utilisation des transports publics : *introduction de la règle du « prendre avec »*. Le Conseil général sait que parfois le Conseil communal peine à répondre aux postulats dans les délais impartis, le groupe socialiste estime toutefois que le traitement de ce postulat est prioritaire, étant donné qu'il légitime une claire opposition aux mesures que le Conseil d'Etat souhaite prendre. Quand est-ce que le Conseil général peut espérer avoir le rapport en réponse à ce postulat ?

Nous remercions par avance le Conseil communal pour les réponses à nos questions ».

Neuchâtel, le 11 mars 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,  
Daniel Perdrizat

Le chancelier,  
Rémy Voirol